

Bourses d'études postsecondaires Desjardins 2020



Nous sommes très heureux de vous inviter, mardi le 28 janvier 2020, à une soirée toute spéciale pour les membres de la Caisse Desjardins de Saint-Eustache-Deux-Montagnes. Nous avons à cœur la réussite éducative, et c'est pourquoi, nous souhaitons encourager la persévérance scolaire par l'octroi de bourses d'études postsecondaires. C'est donc **55 bourses** d'études qui seront tirées au sort parmi les étudiants présents pour une somme totale de **40 000 \$**.

Lors de cette 9^e édition, nous souhaitons également vous offrir en cadeau un spectacle d'humour avec un jeune de la relève, diplômé 2017 de l'École Nationale de l'Humour en création humoristique : Pierre-Yves Roy-Desmarais.

Cette soirée se déroulera dès 19h à la salle de spectacle « Le Zénith », situé au 305, avenue Mathers à Saint-Eustache.

En première partie la remise des bourses, suivi du spectacle d'humour.

Période d'inscription

Les étudiants ont du 14 octobre 2019 au 10 janvier 2020 pour s'inscrire à la soirée de remise des bourses. La Caisse vous enverra, par courriel, une confirmation de votre inscription à la soirée de remise des bourses au plus tard **dans la semaine du 13 janvier 2020**.

Veuillez noter que l'information personnelle recueillie sur les participants sera utilisée uniquement à des fins de gestion du concours et les données seront détruites le 30 juin 2020. Aucune communication, commerciale ou autre, non liée à ce concours ne sera envoyée au participant, à moins qu'il n'y ait autrement consenti.

Prix : 40 000 \$ en bourses

Niveau secondaire professionnel	5 bourses de 500 \$
Niveau collégial	25 bourses de 650 \$
Niveau universitaire	25 bourses de 850 \$

Admissibilité

- Être étudiant dans un programme à temps plein au niveau secondaire professionnel, collégial ou universitaire;
- Avoir confirmé sa présence avant le **10 janvier 2020, 17 h** via le formulaire prévu à cet effet sur le site www.macaissedesjardins.com;
- L'étudiant doit être membre de la Caisse Desjardins de Saint-Eustache—Deux-Montagnes
ou
Habiter sur le territoire de la caisse (**Saint-Eustache, Deux-Montagnes ou Sainte-Marthe-sur-le-Lac**) et être ou devenir membre Desjardins au moment de rencontrer le conseiller pour recevoir la bourse;
- Pour remporter son prix, il est **obligatoire** d'être présent à la cérémonie de remise des bourses, qui aura lieu le **mardi 28 janvier 2020 à 19 h à la salle de spectacle « Le Zénith », situé au 305, avenue Mathers à Saint-Eustache. Un invité maximum par étudiant est permis.** Advenant une impossibilité d'être présent, la justification pourra être évaluée et votre candidature pourra être considérée.

Tirage : Procédure pour l'octroi des bourses

Dans le but d'encourager la persévérance scolaire et non l'excellence du dossier académique, l'octroi des bourses s'effectuera sous forme de tirage au sort **parmi tous les étudiants présents lors de la soirée pour chacun des niveaux scolaires.**

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement, le participant sélectionné sera disqualifié et à la discrétion de la Caisse Desjardins de Saint-Eustache—Deux-Montagnes, le prix sera annulé ou un nouveau tirage pour ce prix sera effectué conformément au présent règlement de participation jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant de ce prix. Les mêmes conditions resteront applicables en faisant les adaptations nécessaires, le cas échéant.

Remises des bourses

Après la soirée de remises des bourses, les récipiendaires seront invités à venir rencontrer un conseiller de la caisse afin d'obtenir le dépôt de la bourse à leur compte Desjardins et devront avoir en mains une preuve d'études à temps plein pour la session d'automne 2019 ou d'hiver 2020.

Les récipiendaires ont jusqu'au 30 juin 2020 pour réclamer leur bourse.

Conditions générales

- **Limite de responsabilité - réception des participations.** La Caisse Desjardins de Saint-Eustache—Deux-Montagnes ne sera pas responsable des participations perdues, mal acheminées ou en retard, y compris dû à un problème lié au service postal ou de toute défaillance pour quelque raison que ce soit, du site web pendant la durée du présent concours, y compris tout dommage à l'ordinateur ou l'appareil mobile d'un participant.
- **Limite de responsabilité - situation hors contrôle.** La Caisse Desjardins de Saint-Eustache—Deux-Montagnes n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.
- **Modification du concours.** La Caisse Desjardins de Saint-Eustache—Deux-Montagnes se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans le présent règlement. Aucune responsabilité ne pourra lui être imputée.
- **Fin de la participation au concours.** Dans l'éventualité où, pour quelque raison que ce soit, la participation au concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la date de fin prévue au présent règlement, l'attribution pourra se faire, à la discrétion de la Caisse Desjardins de Saint-Eustache—Deux-Montagnes, parmi les inscriptions dûment enregistrées et reçues jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin à la participation au concours.
- Dans tous les cas, la Caisse Desjardins de Saint-Eustache—Deux-Montagnes ne pourra être tenue d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.
- **Limite de responsabilité - participation au concours.** En participant ou en tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité la Caisse Desjardins de Saint-Eustache—Deux-Montagnes de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au concours.
- En acceptant le prix, tout gagnant autorise la Caisse Desjardins de Saint-Eustache—Deux-Montagnes à utiliser, si nécessaire, ses nom, photographie, image, voix, lieu de résidence et déclaration relative au prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.

Coordonnées pour information

Amélie Pagé
Caisse Desjardins de Saint-Eustache—Deux-Montagnes
575, boul. Arthur-Sauvé
Saint-Eustache (Québec)
J7P 4X5

amelie.v.page@desjardins.com

Téléphone : 450 473-6875, poste 7212201

Bon succès!